

AVIS N° 148 - 2016 / BRVM / DG

"SUKUK ETAT DE COTE D'IVOIRE 5,75 % 2016-2023"

PREMIERE COTATION

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que la première cotation de l'emprunt de l'Etat de Côte d'Ivoire, dénommé "SUKUK ETAT DE COTE D'IVOIRE 5,75 % 2016-2023" aura lieu le **18 octobre 2016**.

En effet, l'Etat de Côte d'Ivoire, en collaboration avec la Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé (SID) en sa qualité d'Arrangeur Principal, a levé sur le Marché Financier de l'UEMOA un montant de cent soixante milliards (160 000 000 000) de francs CFA adossé sur des actifs compatibles avec les principes de la finance islamique. L'Etat de Côte d'Ivoire, à travers cette opération, a favorisé la mobilisation de l'épargne d'une catégorie d'investisseurs soucieux de respecter les principes de la Charia.

La diffusion des **16 000 000** de titres du "SUKUK ETAT DE COTE D'IVOIRE 5,75 % 2016-2023" dans le public au prix de 10 000 FCFA a eu lieu du 1^{er} août au 09 septembre 2016. La date de jouissance desdits titres a été fixée au **07 septembre 2016**.

Le produit de cette émission est destiné au financement de projets de développement économique et social en Côte d'Ivoire.

La procédure d'introduction retenue pour la première cotation est la **procédure ordinaire**. Ainsi, le premier cours de négociation sera déterminé par la confrontation des ordres d'achat et de vente avec un cours de référence fixé à **10 000 FCFA**.

Le symbole adopté pour les transactions sur le titre est "**SUKCI.S2**".

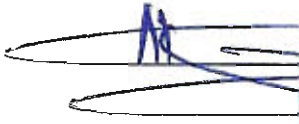

La Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) BNI FINANCES est responsable de l'introduction en bourse du "SUKUK ETAT DE COTE D'IVOIRE 5,75 % 2016-2023".



Les investisseurs, qui désirent consulter la Note d'Information ou obtenir de plus amples renseignements sur cet emprunt, sont priés de communiquer avec la SGI BNI FINANCES : Av. Marchand, 14^{ème} étage Immeuble Belle Rive Plateau, 01 BP 670 Abidjan 01, Tél: (225) 20 31 07 77, Fax: (225) 20 31 07 78, ou toute autre SGI installée dans les pays de l'UEMOA.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse dans les pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 11 octobre 2016



Edoh Kossi AMENOUNVE